

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 juin 2012**  
~~~~~

**CONSTRUCTION D'UNE HALLE EXPOSITION  
ATTRIBUTION DE LA MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 juin 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. Sébastien LAINE, M. Pascal DELIEUZE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, Madame Monique GIBERT, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

Mme Fabienne GALVEZ à Madame Monique GIBERT, M. David CABLAT à M. Eric PALOC

Excusés :

M. Georges PIERRUGUES, Mme Martine BONNET, M. Robert SIEGEL

Absents :

M. Christian LASSALVY, M. Eric CORBEAU, M. Frédéric GREZES

Quorum : 23	Présents : 40	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération en date du 26 septembre 2011 par laquelle le conseil communautaire avait autorisé le Président à lancer la procédure de concours nécessaire à la désignation d'un maître d'œuvre pour la construction d'une halle d'exposition et des ses espaces extérieurs,

Vu que le programme prévoit la construction d'une halle de 4000 m<sup>2</sup> permettant d'accueillir dans des conditions optimales des manifestations économiques (foires, salons, évènementiel), ainsi que des manifestations grand public diverses (événements sportifs et musicaux, activités associatives ...)

Vu que de part son positionnement au sud de la ville de Gignac, cette halle a véritablement une vocation intercommunale et de pôle économique pour le Pays Cœur d'Hérault,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence adressé aux organes de publication le 9 janvier 2012, à l'occasion duquel 52 candidatures ont été reçues le 10 février 2012, date limite de réception et ont été analysées pour classement par le jury de concours qui s'est réuni le 24 février 2012,

Vu que le président, suite à l'avis du jury, a adressé le dossier de consultation le 13 mars 2012 aux trois candidats retenus conformément au règlement de la consultation,

Vu que les trois candidats ont remis une offre avant la date limite du 11 mai 2012 et qu'elles ont été analysées anonymement par le jury de concours du 16 mai 2012,

Vu que le jury de concours a donc proposé le classement suivant :

- 1- Chabanne Partenaires
- 2- A+ architecture
- 3- Triptyque

Vu que suite à cet avis, le Président a négocié avec le lauréat du concours lors d'une réunion qui s'est tenue le 30 mai 2012,

Considérant qu'une négociation sur le forfait de rémunération du maître d'œuvre a été menée,

Considérant que le groupement représenté par Chabanne Partenaires a apporté des réponses satisfaisantes pour adapter le projet présenté,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à la majorité des suffrages exprimés avec,**

- de valider le choix du groupement Chabanne Partenaires, BEST, A. Faragou et INE pour la mission de maîtrise d'œuvre de la construction de la halle exposition et de ses espaces extérieurs, avec un forfait de rémunération de 11,90% sur le montant total des travaux, additionné des forfaits suivants :

- . Forfait études d'exécution : 227 090 € HT,
- . Forfait qualité environnementale du bâtiment : 34 000 € HT,
- . Forfait systèmes sécurité incendie : 18 380 € HT,
- . Dossier d'enquête : 28 000 € HT,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 666 le 02/07/12  
Publication le  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120625-lmcl16341-DE-I-I  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

